

# Rapport annuel 2003

**Centre intercantonal  
d'information sur les croyances  
(CIC)**



Centre intercantonal d'information  
sur les croyances et sur les activités  
des groupements à caractère spirituel  
religieux ou ésotérique

Boulevard Helvétique 27  
CH-1207 Genève

T +41 22 735 47 50  
F +41 22 840 08 58  
E [info@cic-info.ch](mailto:info@cic-info.ch)  
I <http://www.cic-info.ch>



**L** E CENTRE INTERCANTONAL D'INFORMATION SUR LES CROYANCES ET SUR LES ACTIVITÉS DES GROUPEMENTS À CARACTÈRE SPIRITUEL, RELIGIEUX OU ÉSOTÉRIQUE (CIC) a été créé à la fin de l'année 2001 par les cantons de Genève, Vaud, Valais et Tessin pour répondre aux questions du public, des administrations, des universités, d'associations ou des médias, au sujet de mouvements, de doctrines ou de pratiques spirituelles, religieuses ou ésotériques.

En 2003, le CIC a atteint un mode de fonctionnement efficace. Il a élargi ses collaborations auprès d'institutions cantonales, nationales et internationales, assuré un travail de promotion auprès des autorités politiques, des administrations, d'institutions privées et des médias et développé des outils adéquats afin de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses qui lui sont adressées.

Depuis son ouverture au public, en mai 2002, le CIC a traité près de 500 demandes (114 en 2002 et 365 en 2003). En 2003, le CIC a offert ses prestations à des particuliers autant qu'à des professionnels. Les demandes d'information les plus fréquentes ont porté sur des croyances « thérapeutiques » qui proposent des méthodes de soins alternatifs ou sur des mouvements dont la dimension « thérapeutique » est au cœur de la doctrine.

Les questions sur des mouvements évangéliques d'origine protestante ainsi que sur des mouvements néo-hindouistes et néo-bouddhistes ont également augmenté en 2003, de même que celles sur les

mouvements ésotériques. Dans un objectif de prévention, le CIC a également adressé à des services publics concernés des dossiers sur des sujets qu'il estime dignes d'intérêt.

Eu égard aux mutations de la société, au phénomène de mondialisation, aux nouvelles technologies, le rapport au religieux et au spirituel évolue. Le « marché » du religieux est florissant et son offre est en expansion. Un centre d'information, tel que le CIC, apparaît dès lors indispensable pour recueillir et diffuser une information fiable et objective dans le domaine. Le CIC est une structure légère (avec un effectif correspondant à deux postes à plein temps), à l'écoute du public, des professionnels, des médias. Son mandat est cependant difficile et sa position délicate. En effet, le domaine sur lequel il travaille est émotionnellement très chargé. Son action suscite des réactions diverses et parfois opposées. Néanmoins, le CIC reste convaincu que sa démarche doit impérativement respecter la liberté de croyance de chacun tout en remplissant sa mission de prévention.

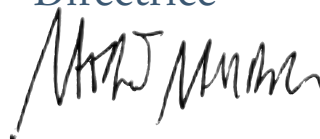
Le CIC, après deux années d'activité, a atteint sa phase de maturité. Il a pu constater un réel besoin d'information dans le domaine religieux et spirituel, tant du côté de particuliers que de milieux professionnels (administrations, médias, institutions privées). Doté maintenant d'une documentation spécialisée sur le sujet, il se propose d'étendre son action et d'élaborer de nouvelles stratégies de communication. Dans cette perspective, parallèlement à une information personna-

lisée, il développera une information publique (collective) par des interventions dans différentes institutions. Il cherchera à adapter continuellement son fonctionnement dans un souci de qualité du service au public et dans le but d'offrir ses prestations à d'autres cantons romands qui le sollicitent déjà.

Genève, le 26 mars 2004

François Bellanger  
Président  
du Conseil de fondation

Nathalie Narbel  
Directrice





## Table des matières

### Rapport annuel 2003

Définition des sigles utilisés	10	<b>VI</b> Collaborations	19
<b>I</b> Introduction	11	<i>Collaborations avec les Universités et les HES</i>	
<i>Le contexte actuel</i>		<i>Collaborations avec les administrations publiques</i>	
<i>La nécessité d'un centre d'information</i>		<i>Collaboration avec les établissements scolaires</i>	
<i>sur les croyances</i>		<i>Collaboration avec des institutions suisses</i>	
<i>Un outil d'information, de prévention</i>		<i>Collaborations internationales</i>	
<i>et de recherche</i>		<b>VII</b> Participation à des colloques	21
<i>Une mission complexe</i>		<b>VIII</b> Promotion du CIC	21
<b>II</b> Conseil de fondation	12	<i>Rencontre avec des autorités politiques dans le but</i>	
<b>III</b> Personnel	12	<i>d'exposer l'avancée des travaux du CIC</i>	
<b>IV</b> Activités principales du CIC	13	<i>Mailing</i>	
<i>Réception des demandes</i>		<i>Interventions dans les médias</i>	
<i>Recherche de l'information</i>		<i>Divers</i>	
<i>Elaboration des dossiers</i>		<b>IX</b> Développement et objectifs pour 2004-2000	22
<i>Diffusion d'une information personnalisée</i>			
<i>Attention portée à la satisfaction des usagers</i>			
<i>Constitution d'une documentation spécialisée</i>			
<i>Travail de terrain</i>			
<i>Interventions publiques</i>			
<i>Constitution d'un réseau</i>			
<b>V</b> Evolution des demandes : statistiques 2003	15		
<i>Répartition des demandes par canton</i>			
<i>Qui s'est adressé au CIC ?</i>			
<i>Sur quels types de mouvements ont porté les demandes</i>			
<i>adressées au CIC ?</i>			





## **Rapport annuel d'activité 2003**

## Définition des sigles utilisés

CCNR-Canada : Centre de consultation sur les nouvelles religions, dépendant de la Faculté de théologie et des sciences religieuses de l'Université de Laval (Québec).

CEDOFOR : Centre de documentation et de formation religieuse, soutenu par les jésuites de Genève.

CESNUR : Centre d'études sur les nouvelles religions, réseau international d'associations de spécialistes des nouveaux mouvements religieux dirigé par l'historien et sociologue italien Massimo Introvigne, Turin.

CIAOSN : Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, institué auprès du Service public fédéral Justice de Belgique, Bruxelles.

CLIMS : Centre de liaison et d'information concernant les minorités spirituelles, association dont le siège est à Genève.

INFORM : Information Network Focus on Religious Movements (Centre d'information sur les mouvements religieux), Londres.

INFO-SEKTA : Informations-und Beratungsstelle für Sekten und Kultfragen (Centre d'information et de conseils sur les sectes et les questions religieuses), soutenu par l'Eglise protestante et l'Eglise catholique ainsi que par la Ville et le canton de Zurich.

MIVILUDES : Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, Paris.

RELINFO : Evangelische Informationsstelle Kirchen-Sekten-Religionen (Centre d'information de l'Eglise protestante de Zurich sur les Eglises, les sectes et les religions), Zurich.

SDRE : Centre de recherche Société, droit et religion en Europe, Strasbourg.

UNADFI : Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu, Paris.

Vigi-Sectes : association chrétienne internationale de prévention et d'aide aux victimes des sectes.

## I Introduction

### *Le contexte actuel*

Le domaine du religieux et du spirituel est à considérer comme un indicateur des changements de nos sociétés. La diversité du phénomène religieux, le recul des Eglises historiques, l'apparition de nouvelles croyances en dehors des religions organisées, notamment dans le domaine de la santé (croyances que l'on retrouve dans les salons des médecines naturelles, Mednat, Univers Indigo, par exemple) et dans le monde du travail (techniques de développement personnel contenant une dimension spirituelle proposées dans les offres de formation continue, etc.), ainsi que le développement d'un « marché » du religieux, offrent une réalité de plus en plus complexe à l'observateur. Par ailleurs, le rapport au sacré et à la croyance relève aujourd'hui d'un choix et d'une pratique individuels. Chaque personne qui le souhaite tente de trouver, dans une offre grandissante, une foi ou des croyances à sa convenance. La Suisse propose un système relativement libéral dans le domaine du religieux, du droit d'association, ou dans celui de la santé. On observe, par exemple, que des « thérapies », dont la dimension spirituelle et ésotérique est importante, peuvent être remboursées par des assurances maladie privées.

**La coexistence de différentes croyances religieuses ou spirituelles, de plus en plus nombreuses dans les centres urbains, représente un défi pour l'avenir démocratique de notre société.**

### *La nécessité d'un centre d'information sur les croyances en Suisse*

Face à ces nouvelles réalités religieuses et spirituelles, il convient de disposer d'un centre proposant une documentation globale et fiable. De nombreux pays européens, telle la France, la Belgique, l'Autriche, l'Italie ou l'Angleterre, disposent d'institutions de cette nature, souvent de taille nettement supérieure à celle du CIC et avec des spécificités nationales dans la façon d'appréhender la problématique.

En Suisse, le Conseil fédéral a également encouragé la création d'une telle institution. Dans sa réponse\* à la Commission de gestion du Conseil national en septembre 2000, le Conseil fédéral : « salu[ait] tout particulièrement les efforts consentis par ceux qui, sans idées préconçues et sans méfiance, s'efforcent de faire des recherches et fournir des informations ».

Les affaires religieuses relevant, en Suisse, de la compétence cantonale et non fédérale, le CIC a été créé par la volonté et la collaboration des cantons de Genève, Vaud, Valais et Tessin. Financé par ces quatre cantons, il s'est constitué, fin 2001, en une fondation sans but lucratif au sens des articles 80 et suivants du Code civil. Cette fondation, dont le siège est à Genève, est soumise à la surveillance des autorités cantonales (organe de surveillance intercantonal). Le CIC possède un site internet – <http://www.cic-info.ch>

**En forgeant un instrument pertinent pour le public et pour les administrations de ces quatre cantons, le CIC comble un manque d'informations objectives dans le domaine religieux, spirituel et ésotérique, tout en constituant une documentation inédite, rigoureuse et utile à tous les acteurs de la société, en termes d'information et de prévention.**

### *Un outil d'information, de prévention et de recherche*

Le développement d'une information objective et centralisée dans le domaine des croyances est indispensable pour saisir cette situation complexe en perpétuelle évolution. Elle apporte un éclairage nécessaire sur le mode d'intégration (ou l'exclusion) des nouveaux mouvements religieux ainsi que sur les nouvelles doctrines et pratiques spirituelles, qui trouvent dans la sécularisation et l'individualisation de notre société une occasion de se développer. Le CIC, grâce à ses activités, occupe une place de choix pour évaluer les besoins et les préoccupations de la population, des administrations et des médias en matière d'information sur les Eglises et les mouvements religieux et spirituels et ceux-ci se révèlent importants. Il est également un observateur privilégié de la pluralité religieuse en Suisse et, de ce fait, dispense une information spécialisée non seulement auprès de particuliers et des administrations concernées, mais aussi auprès des chercheurs universitaires, en particulier de son partenaire, l'Observatoire des religions en Suisse de l'Université de Lausanne. Ses services sont gratuits.

\* Réponse du Conseil fédéral au rapport de la CdG-CN : « Sectes » ou mouvements endoctrinants en Suisse – La nécessité de l'action de l'Etat ou vers une politique fédérale en matière de « sectes ».

Ainsi, au service de la population et des pouvoirs publics, le CIC est également un outil intéressant pour la recherche scientifique.

Dans une société où la régulation ne se fait pas exclusivement par l'Etat, les nouveaux mouvements religieux et les techniques spirituelles cherchent à obtenir des reconnaissances ou des validations institutionnelles : statut d'ONG auprès des Nations Unies, reconnaissances cantonales, exonération fiscale, reconnaissance d'utilité publique, label Eduqua, reconnaissance par des caisses-maladie. Dans ce domaine aussi, une information détaillée et transparente sur les doctrines prônées, les pratiques utilisées et les activités des groupes religieux ou spirituels offrent un éclairage utile dans l'analyse des procédures de reconnaissance.

Le CIC fournit de la documentation et des informations aux services qui le sollicitent.

#### *Une mission complexe*

La démarche du CIC est délicate. Elle est conditionnée à la fois par le respect de la liberté de croyance, garantie par l'article 15 de la Constitution fédérale, et par sa mission de prévention. Outre le caractère émotionnel considérable lié aux questions religieuses, la difficulté de sa mission réside dans le fait que le CIC doit attirer l'attention sur des points potentiellement problématiques présents dans certains mouvements, certaines doctrines ou certaines techniques, tout en respectant la liberté de croyance et d'expression, garantie dans notre démocratie.

Le CIC est tenu d'éviter de faire l'apologie de croyances ou d'exercer toute forme d'ostracisme envers un mouvement ou une Eglise ; il n'a pas pour mission d'indiquer ce qu'il est juste ou faux de croire, la liberté de chacun devant être impérativement respectée. Il n'a pas non plus pour mandat de stigmatiser un mouvement ou une Eglise. Néanmoins, toute transgression de la législation en vigueur par une telle entité est obligatoirement mentionnée par le CIC. Afin de remplir sa fonction, le Centre d'information propose donc des dossiers comprenant systématiquement plusieurs points de vue et différentes perspectives afin que le lecteur de la documentation élaborée par le CIC se détermine lui-même sur le mouvement, la doctrine ou les techniques.

Le respect de la liberté de croyance et la prévention, tels sont les principes qui régissent le mandat difficile du CIC.

## II Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est composé de huit membres, nommés par les Conseils d'Etat de leurs cantons respectifs :

#### *Pour le canton de Genève*

- › M. François Bellanger, avocat et professeur à l'Université de Genève ;
- › M. Pierre Froidevaux, médecin et député au Grand Conseil ;
- › M. Eric Fuchs, professeur honoraire à l'Université de Genève.

#### *Pour le canton de Vaud*

- › M. Christophe Calame, professeur au Gymnase de Morges, formateur à la Haute Ecole pédagogique (HEP) ;
- › M. Roland Campiche, professeur honoraire à l'Université de Lausanne et directeur honoraire de l'Observatoire des religions en Suisse.

#### *Pour le canton du Valais*

- › M. Guy Luisier, recteur du Lycée-Collège de l'Abbaye de Saint-Maurice ;
- › Mme Véronique Zumstein, médecin adjoint auprès des institutions psychiatriques du Valais romand.

#### *Pour le canton du Tessin*

- › Mme Michela Trisconi, historienne des religions.

Le Conseil de fondation s'est réuni trois fois en 2003 : le 21 mars, le 7 avril et le 16 octobre.

## III Personnel

- › Mme Nathalie Narbel, philosophe et historienne des religions (diplôme de l'Université de Genève), travaille au CIC depuis janvier 2002 à 75 %, en qualité de directrice.
- › Mme Brigitte Knobel, sociologue (licence de l'Université de Lausanne), a commencé ses activités au CIC le 1er juillet 2002 à 80 %.

- › Mme Sarah Vandereydt, historienne des religions (licence de l'Université de Lausanne), a effectué un stage professionnel à 80 %, financé par l'Office cantonal de l'emploi, du 1er février au 30 avril 2003 au sein du CIC
- › Mme Noura Talal, étudiante à l'Université de Genève, a travaillé au CIC du 1er juillet 2002 au 31 octobre 2003 à 20 %, en qualité d'assistante scientifique.
- › M. Aurel Maurer, étudiant à l'Université de Genève, travaille au CIC depuis le 1er mai 2003 à 20 %, en qualité d'assistant scientifique.
- › des médias (agences de presse, presse généraliste, émissions radiophoniques ou télévisées);
- › des pouvoirs publics : autorités judiciaires (tribunaux administratifs, Tribunal fédéral, etc.), services de la santé publique, services des impôts, services de l'enseignement, institutions universitaires, commissions fédérales, commissions parlementaires françaises et belges;
- › d'associations de défense des familles et/ou des victimes (UNADFI, Vigi-Sectes).

#### *Elaboration des dossiers*

Le CIC élabore alors un rapport écrit de 5 à 15 pages, toujours structuré en quatre parties :

#### IV Activités principales du CIC

##### *Réception des demandes*

Les demandes adressées au CIC sont faites, la plupart du temps, par téléphone. Une quarantaine de personnes désireuses de s'informer s'est également présentée dans les bureaux du CIC, avec ou sans rendez-vous. Enfin, et dans une moindre mesure, certaines demandes sont faites par courriel.

Chaque demande est enregistrée dans un index, avec les indications suivantes :

- › coordonnées de la personne;
- › objet de la demande;
- › motif de la demande;
- › utilisation de la réponse;
- › connaissance actuelle du mouvement;
- › inquiétudes exprimées;
- › date de la demande et délai de réponse.

##### *Recherche de l'information*

Une fois la question concernant un mouvement religieux ou spirituel précisément circonscrite, les responsables du CIC entament une recherche de documentation. Ce travail peut prendre plusieurs jours. En effet, afin de donner l'information la plus complète possible, le CIC recueille et analyse de façon systématique la documentation provenant de plusieurs sources :

- › des mouvements eux-mêmes (ouvrages, brochures, sites internet, périodiques, entretiens);
- › de travaux scientifiques (encyclopédies, revues, ouvrages thématiques, articles);
- › de personnalités compétentes dans le domaine traité (professeurs d'université, professionnels de la santé, juristes, etc.);
- › des centres de documentation spécialisés (CCNR-Canada, CESNUR, INFORM, RELINFO, CLIMS, INFO-SEKTA, SDRE, CEDOFOR, MIVILUDES, etc.);

- › La première partie présente le mouvement par lui-même.
- › La seconde partie présente une approche scientifique du mouvement, à partir d'extraits provenant d'études historiques, sociologiques, théologiques.
- › La troisième partie propose des articles tirés de la presse généraliste sur le sujet.
- › Enfin la dernière partie présente l'avis des associations de défense des victimes qui énoncent les agissements des mouvements qu'elles considèrent comme pouvant être répréhensibles, ainsi que la position d'institutions publiques suisses. Elle intègre, le cas échéant, des aspects problématiques ou contestés (par exemple, arrêt du Tribunal fédéral, du Tribunal administratif). Les rapports parlementaires français et belge, qui contiennent des listes de mouvements, sont également systématiquement cités, étant donné qu'ils font partie de la documentation disponible. Néanmoins, le CIC attire l'attention des lecteurs sur le fait qu'en tant que documents étrangers, ils n'ont pas de valeur juridique dans notre pays, et que les listes de mouvements qu'ils contiennent doivent être utilisées avec précaution.

De nombreux documents cités sont annexés au rapport afin que l'utilisateur puisse les lire dans leur intégralité.

Les dossiers ainsi présentés contiennent plusieurs points de vue, garantissant l'objectivité et le respect de la liberté de croyance. Ce procédé a pour but d'éviter une vision simplificatrice et unilatérale des minorités religieuses et de laisser au lecteur la liberté de se déterminer lui-même sur la valeur de la doctrine, des activités et des pratiques religieuses ou spirituelles.

### *Diffusion d'une information personnalisée*

Par la documentation personnalisée qu'il diffuse au public, aux administrations et aux médias, le CIC respecte la législation en vigueur et prévient des risques éventuels de dérives sectaires. Il ne diffuse que des documents publics et publiés.

- › Il donne des informations précises sur l'histoire du mouvement religieux ou de la technique spirituelle.
- › Il analyse les doctrines prônées, les activités et le type d'organisation des mouvements religieux, spirituels ou ésotériques.
- › Il renseigne les usagers sur l'attitude des pouvoirs publics, tant du point de vue fédéral que cantonal, à l'égard des nouveaux mouvements religieux et leur propose des textes de loi ou des ordonnances et règlements.
- › Il analyse l'aspect financier en donnant des informations sur les montants des cotisations, le coût des stages et des retraites proposés par des organisations spirituelles.
- › Il offre aux médias une information détaillée susceptible d'être utilisée immédiatement.
- › Il propose des bibliographies ciblées à des enseignants, étudiants, élèves et plus largement à toute personne intéressée.
- › Il informe des actes illicites éventuellement commis par une organisation, même si ceux-ci ont eu lieu dans d'autres pays.
- › Il renseigne les personnes sur leurs droits face aux dérives sectaires.
- › Il dirige les personnes qui le souhaitent vers un soutien institutionnel, médical, etc.
- › Il contacte, si nécessaire et si l'utilisateur le demande, les services publics concernés (service de la protection de la jeunesse, service de police).
- › Il contribue également à garantir la liberté de croyance et favorise le dialogue : une meilleure connaissance des mouvements religieux minoritaires prévient en effet la méfiance du public et diminue les préjugés.

Par la documentation ciblée qu'il transmet également spontanément, il offre une information à toute entité administrative concernée :

- › Il informe les administrations susceptibles d'être concernées par une problématique, un courant de pensée, un dossier.

- › Il diffuse certains dossiers et articles de presse à des institutions avec lesquelles il collabore à l'étranger (MIVILUDES, CIAOSN, Info-Cult, UNADFI, etc).

### *Attention portée à la satisfaction des usagers*

Le CIC se préoccupe particulièrement de la réception de l'information qu'il diffuse. Il tient compte des remarques et des critiques qui lui sont adressées afin d'améliorer sans cesse le contenu de l'information, sa qualité et sa lisibilité. Or, il apparaît que la plupart des destinataires sont satisfaits, voire très satisfaits. Néanmoins, le CIC se doit, dans un objectif d'efficacité et de qualité, de répondre au plus près des préoccupations des personnes qui le saisissent. Ce but sera continuellement poursuivi, les réponses adaptées, sans cesse mises à jour et étayées.

### *Constitution d'une documentation spécialisée*

Pour réaliser ses tâches, le CIC a fourni un travail important en vue de la constitution d'une documentation adéquate sur les mouvements religieux et spirituels qu'il tient à jour. Ce travail comprend les tâches suivantes :

- › constituer une bibliothèque d'ouvrages de référence, historiques, sociologiques, théologiques et juridiques ;
- › recenser et ordonner une documentation propre à chaque mouvement religieux ou spirituel ;
- › inventorier les articles de presse sur le sujet ;
- › établir un fichier d'adresses des organisations et des institutions à même de lui fournir les renseignements recherchés ;
- › constituer et organiser une documentation informatique par le biais de sites internet ;
- › recenser les diverses législations cantonales qui peuvent concerner les organisations religieuses ou spirituelles (notamment la fiscalité, la santé ou encore la scolarité).

### *Travail de terrain*

Le CIC a entrepris également un travail sur le terrain afin de récolter des documents, de l'information, et de s'entretenir avec des personnes responsables de mouvements ou membres de ceux-ci. Le CIC exerce ce type d'activité en adoptant un comportement irréprochable sur le plan déontologique : ses collaborateurs se présentent systématiquement, dans une volonté de transparence et de probité, en expliquant la mission du CIC, son mandat et ses objectifs.

- › Le 31 mai 2003, le CIC s'est rendu à Oron-la-Ville (Vaud) pour assister à la « Conférence internationale de guérison 2003 », organisée conjointement par l'Eglise évangélique de la région et l'« Association internationale du ministère de guérison », qui a rassemblé plusieurs milliers de participants.
- › Le 2 octobre, le CIC a visité Mednat (Genève), le salon annuel des médecines naturelles, du bien-être et de la santé. Il a récolté de la documentation sur les diverses thérapies spirituelles exposées (techniques utilisées, formation des « thérapeutes », durée et prix des stages, remboursements éventuels par des assurances complémentaires) et suivi des conférences.
- › Le 7 novembre 2003, le CIC s'est rendu à l'Univers Indigo, autre salon annuel, à Fribourg.
- › Enfin, les 12 et 13 décembre 2003, le CIC a assisté à la « 5e convention » organisée à Crans-Montana (Valais) par le mouvement raëlien qui y célébrait le « trentième anniversaire de la 1re rencontre ».

#### *Interventions publiques*

Par les interventions publiques qu'il propose, il fait connaître son existence et sa mission :

- › Il participe à des conférences et à des interventions dans des établissements scolaires, des associations, dans un souci de prévention et de tolérance.
- › Il intervient dans le milieu scientifique, en particulier par le biais de son partenaire, l'Observatoire des religions en Suisse de l'Université de Lausanne.
- › Il intervient dans des colloques et symposiums internationaux.

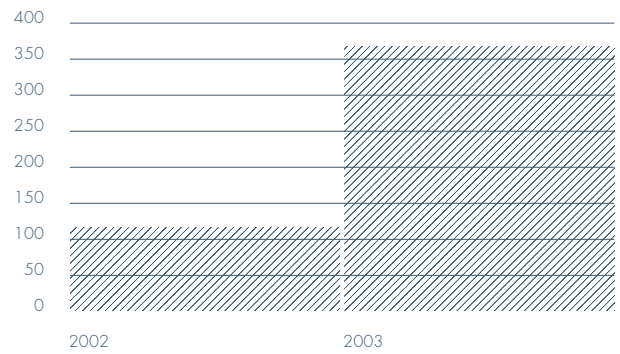
#### *Constitution d'un réseau*

Le CIC dispose aujourd'hui d'un réseau de personnalités dans de nombreux domaines – administrations publiques, médias, universités, associations – et de représentants des grandes religions et de professionnels divers. Ce réseau se développe constamment.

#### ▼ Evolution des demandes : statistiques 2003

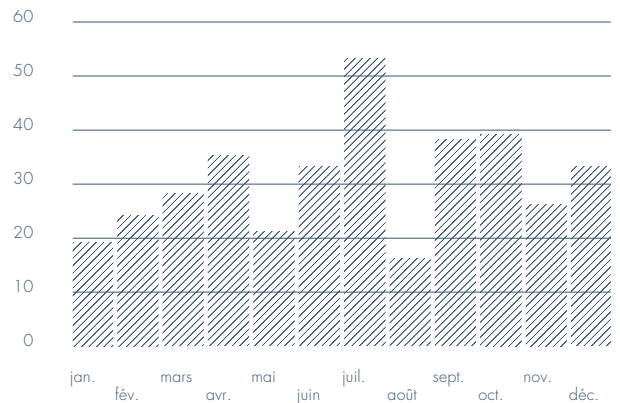
L'année 2003 se manifeste par une augmentation remarquable des demandes adressées au CIC et des dossiers transmis par celui-ci.

Evolution des demandes en 2002 et 2003



Le CIC a répondu en 2003 à 365 requêtes, un nombre trois fois supérieur à celui de l'année 2002. La moyenne des demandes en 2003 atteint 30 demandes par mois alors qu'elle était de 9,5 par mois en 2002.

Evolution des demandes par mois en 2003

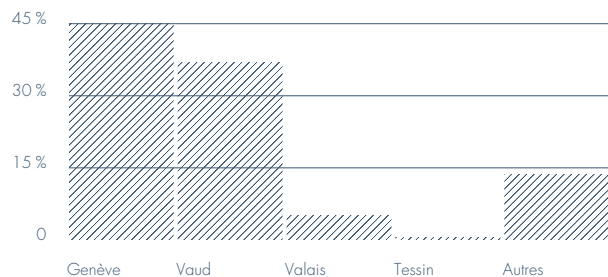


#### *Répartition des demandes par canton*

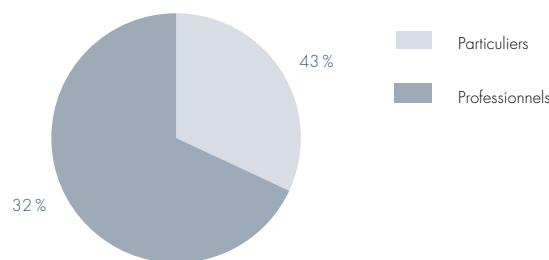
Le nombre de demandes a augmenté dans les cantons de Genève, de Vaud et du Valais. La grande proportion des demandes (297 demandes, soit 82 %) provient des cantons de Genève (45 %) et de Vaud (37 %). Les cantons du Valais et du Tessin ont également sollicité le CIC. La catégorie « autres » concerne des demandes qui proviennent des autres cantons romands (Fribourg, Neuchâtel, Jura et Berne) ou de pays européens francophones avec lesquels le CIC entretient des collaborations (France et Belgique).



Répartition des demandes par canton



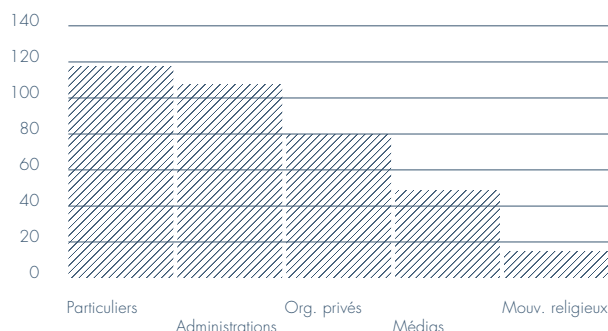
Répartition des demandes particuliers/professionnels



### Qui s'est adressé au CIC ?

Les demandes sont de diverses origines. Elles proviennent non seulement de particuliers, mais également de services administratifs, d'organismes privés, de médias et des mouvements religieux eux-mêmes. En effet, deux tiers des demandes sont d'origine professionnelle (administrations, services sociaux, écoles, médias, avocats, etc.). La proportion de demandes professionnelles a augmenté en 2003. Cette augmentation est notamment due aux campagnes d'information organisées par le CIC directement auprès de départements de l'administration, en particulier de la santé publique, des services des écoles, des services sociaux, juridiques ou des médias.

Répartition des demandes selon leur origine



#### a) Des particuliers (117 demandes)

Un tiers des demandes est d'origine privée. Il s'agit généralement de personnes qui souhaitent de la documentation sur un mouvement religieux ou une doctrine parce qu'un de leurs proches est engagé dans un mouvement (conjoint-e, enfants, amis, voisins) ou parce qu'il sont eux-mêmes intéressés par une démarche spirituelle.

#### b) Des services de l'administration publique (107 demandes)

Près de la moitié des demandes professionnelles (43 %) provient de l'administration publique :

- › Le Département de l'instruction publique (DIP) du canton de Genève a sollicité le CIC pour obtenir des informations au sujet d'organisations religieuses proposant des formations scolaires ou professionnelles.
- › Le Secrétariat général du DIP a également adressé des demandes au CIC.
- › Le Département des finances du canton de Genève a sollicité régulièrement le CIC dans le cadre des demandes de reconnaissance d'utilité publique d'organisations religieuses.
- › L'Hospice général a mandaté le CIC pour élaborer une liste des communautés religieuses établies dans le canton de Genève.
- › Un juge d'instruction du canton de Genève a sollicité le CIC dans le cadre d'une enquête.
- › Le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement du canton de Genève a adressé également des demandes au CIC.
- › Le CIC a élaboré une expertise judiciaire pour le Tribunal d'arrondissement de Lausanne.
- › Les services du Tuteur général du canton de Vaud et du canton de Genève ont sollicité le CIC.
- › La commune de Lausanne s'est adressée au CIC.
- › La police de sûreté du canton du Valais s'est adressée à plusieurs reprises au CIC.
- › Les départements de la santé publique des cantons de Genève (Département de l'action sociale et de la santé), Vaud (Service du médecin cantonal), Valais (Service de la santé publique), ainsi que des services médicaux spécialisés, ont demandé des informations spécifiques au CIC, en raison de l'importance de la dimension thérapeutique présente dans les nouveaux mouvements spirituels.

- › Différents services sociaux (services de la protection de la jeunesse, antennes d'information pour les jeunes, services d'aide aux requérants d'asile, institutions psychiatriques) des cantons de Genève, Vaud et Valais ont sollicité le CIC.
- › Le CIC a travaillé pour le Service de surveillance des fondations du Département fédéral de l'intérieur.
- › Le Département fédéral des affaires étrangères a sollicité le CIC.
- › Le bureau des ONG de l'ONU a demandé la collaboration du CIC.

c) Des organismes privés (79 demandes)

Des professionnels du secteur privé (avocats, médecins, psychologues, étudiants, entreprises, services sociaux) ont également sollicité le CIC. Cette catégorie correspond à 32 % des demandes professionnelles. Leurs demandes ont concerné notamment des mouvements thérapeutiques (méthodes de développement personnel), des entreprises de *coaching*, des références bibliographiques et des adresses.

d) Des médias (48 demandes)

Le CIC a répondu à 48 demandes provenant des médias (presse écrite, radio, TV), ce qui représente 19 % des demandes professionnelles. Des journalistes, principalement de la presse écrite, mais aussi de la radio ou de la télévision, se sont adressés régulièrement au CIC pour la rédaction d'articles ou la conception d'émissions en rapport avec les mouvements religieux minoritaires, des techniques spirituelles, etc.

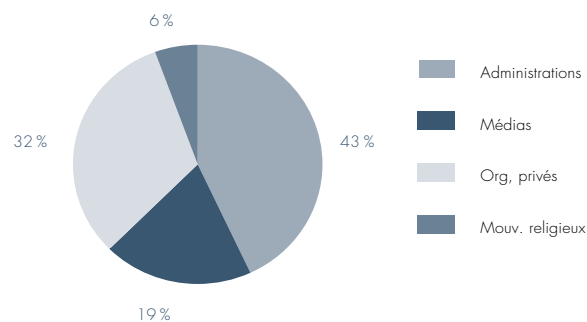
En 2003, les médias suivants se sont adressés au CIC:

- › Tribune de Genève
- › Le Temps
- › 24 heures
- › Le Matin
- › La Côte
- › La Presse Riviera/Chablais
- › Lausanne Cités
- › ATS
- › Radio suisse romande
- › Radio Cité
- › Télévision suisse romande

e) Des mouvements religieux (14 demandes)

Enfin, 6 % des demandes proviennent des mouvements religieux ou spirituels eux-mêmes qui souhaitent connaître, par exemple, la littérature scientifique disponible à leur sujet.

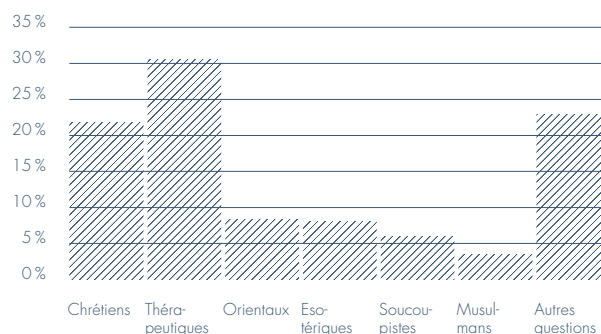
Répartition des demandes professionnelles



*Sur quels types de mouvements ont porté les demandes adressées au CIC ?*

Les mouvements « thérapeutiques » ont suscité le plus grand nombre de demandes adressées aux CIC (30 %). Suivent les mouvements chrétiens (21 %), les mouvements orientaux (8,2 %) et des mouvements ésotériques (7,9 %). La catégorie « autres questions » représente 22,7 % des demandes.

Répartition des demandes en fonction des types de mouvement



a) Les croyances et mouvements « thérapeutiques » (111 demandes)

L'engouement actuel pour des « thérapies » dites alternatives s'appuyant sur des croyances spirituelles explique probablement le nombre important de demandes concernant les mouvements/croyances de type « thérapeutique ».

Par exemple, une nouvelle doctrine, se diffusant actuellement, nous paraît illustrer ce phénomène. Elle prétend que de nombreux enfants, reconnaissables à leurs troubles de comportement, seraient d'origine divine. On les appelle les « enfants indigo », car ils seraient indentifiables à leur aura de couleur bleue. Cette croyance, de type ésotérique, se répand en particulier dans le milieu des « thérapeutes alternatifs ». Le CIC a adressé le dossier des « enfants indigo » (annexe III) à plus de vingt reprises, auprès de services de la santé et sur demande de médecins, de parents, de médias, etc.

Les mouvements dits « thérapeutiques » requièrent un commentaire supplémentaire. En effet, le travail du CIC ne concerne pas seulement les « nouveaux mouvements religieux » ou « mouvements religieux minoritaires ». Il s'étend à d'autres croyances, celles qui se développent en dehors des religions organisées, principalement dans le domaine de la santé. Celles-ci sont à l'origine de nouvelles « thérapies » qui se revendiquent parfois comme scientifiques et ont une visibilité certaine, que ce soit dans les médias, les librairies, les bibliothèques ou dans les salons spécialisés de médecine naturelle (Mednat, Univers Indigo, etc.). Elles se diffusent également par le bouche à oreille. Revendiquant un « soigner autrement » et se réclamant d'un retour à la spiritualité, elles ont vu le jour avec la diffusion de l'idéologie du New Age. Beaucoup de ces « thérapies » alternatives considèrent que l'individu est capable de se guérir lui-même et proposent une explication spirituelle à l'état de santé, s'appuyant souvent sur des croyances ésotériques. Elles semblent s'être particulièrement développées et diversifiées dans les années 1990, dans le contexte de la crise économique. Ces nouvelles « entreprises » commerciales ont souvent la particularité de proposer à la fois des « thérapies » et des formations. Elles répondent ainsi à plusieurs demandes. En proposant des méthodes de développement personnel, des techniques de guérison, de relaxation, de stimulation d'énergie (pour améliorer ses performances), et plus généralement de bien-être, ces nouvelles pratiques « thérapeutiques » se présentent comme des réponses au stress et aux angoisses engendrés par la crise économique et le mode de vie actuel. Elles ont pour objectif d'appréhender la personne « dans sa globalité » et condamnent, pour certaines, aussi bien les techniques médicales, jugées trop « déshumanisées », que l'industrie pharmaceutique visant, à leurs yeux, uniquement le profit.

Par ailleurs, plusieurs de ces « entreprises » de « thérapies » alternatives proposent également des formations courtes qu'il est possible de suivre sans avoir obtenu de titre particulier au préalable. Elles répondent ainsi à une nouvelle demande de débouchés professionnels. Il est incontestable que, aujourd'hui, certains « thérapeutes » ne disposent pas d'une formation professionnelle reconnue par la loi sur l'exercice des professions de la santé.

Ces nouvelles « thérapies » spirituelles sont d'autant plus attractives que nombre d'entre elles peuvent être remboursées, grâce au concours d'associations privées de thérapeutes alternatifs qui

ont vu le jour depuis les années 1990, par des assurances maladie complémentaires, le cadre légal en la matière étant relativement tolérant en Suisse. Le CIC a pu percevoir le flou qui existe dans ce domaine. En effet, les critères des associations et institutions qui défendent ces nouveaux « thérapeutes » auprès des caisses maladie sont loin d'être précis. La formation de ces « thérapeutes » n'est pas toujours reconnue. Le prix des formations peut être très élevé. Les techniques « thérapeutiques » sont parfois farfelues. Enfin, il apparaît certain que ce domaine des croyances « thérapeutiques », qui connaît un développement considérable et par conséquent une concurrence indéniable, peut favoriser le risque de dérive. Ainsi, le CIC apparaît comme un outil indispensable pour garantir une information rigoureuse, d'une part aux services de santé publique, demandeurs dans ce domaine, et d'autre part, au public en général.

*b) Les mouvements chrétiens (79 demandes)*

Cette catégorie regroupe principalement les assemblées évangéliques ou charismatiques d'origine protestante, la plupart implantées en Suisse depuis plus de cinquante ans. Ces mouvements suscitent toujours des interrogations auprès des particuliers et des administrations.

*c) Les mouvements orientaux (30 demandes)*

Ces mouvements, notamment des groupes néo-hindouistes et néo-bouddhistes, se développent passablement dans notre pays où ils reçoivent un certain écho. Outre une philosophie de vie, ils proposent également des techniques centrées sur le bien-être physique et mental qui peuvent expliquer leur croissance actuelle.

*d) Les mouvements ésotériques (29 demandes)*

Ces mouvements, basés sur le principe de l'initiation, proposent généralement un programme d'enseignement pour parvenir à la sagesse divine. Ils se sont implantés en Suisse entre 1940 et 1960. Le CIC a également été sollicité au sujet de nouveaux mouvements ésotériques qui semblent se développer depuis une dizaine d'années.

*e) Les mouvements soucoupistes (21 demandes)*

Ces mouvements, qui intègrent une croyance aux extraterrestres, suscitent toujours intérêt et interrogations, en particulier auprès de personnes (probablement fascinées par la science-fiction) et des médias.

f) Les mouvements musulmans (83 demandes)

Le CIC a reçu peu de demandes sur les mouvements musulmans, pourtant fort médiatisés actuellement.

g) Les autres questions (22,7%)

Cette catégorie regroupe des questions générales qui ne touchent pas un mouvement religieux ou spirituel particulier, mais portent sur : des références bibliographiques, des adresses de médecins psychiatres, des adresses de lieux de culte, la signification de fêtes religieuses, la notion de « secte », le débat sur l'abattage rituel en Suisse, ou enfin des questions d'ordre juridique ou statistique, etc.

## VI Collaborations

Les collaborations, nationales et internationales, sont indispensables pour mener à bien le travail de recherche du CIC. Le phénomène de mondialisation, l'explosion des offres en matière de spiritualité sont autant de facteurs qui requièrent une prise en charge étendue de la problématique. En effet, ce phénomène ne peut se traiter exclusivement à l'échelon local ou cantonal, mais doit intégrer des dimensions nationales et internationales. De même, la complexité de la problématique requiert l'intégration, dans les diverses collaborations, d'institutions sociales, universitaires, associatives, etc. Dans cette perspective, le CIC a tissé des liens avec des organismes, des institutions et des personnalités susceptibles de le soutenir dans ses recherches de documentation, afin de favoriser l'échange et le dialogue.

### *Collaboration avec les universités et les HES*

a) Observatoire des religions en Suisse (Université de Lausanne)

Le CIC a signé le 2 septembre 2003 une convention de collaboration avec l'Observatoire des religions en Suisse (ORS) de l'Université de Lausanne (annexe II). Cette institution universitaire, dirigée par Jörg Stolz, professeur de sociologie de la religion à la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne, a pour mission de faire de la recherche scientifique dans le domaine du religieux en Suisse. Le CIC, quant à lui, a pour objectif principal de diffuser les résultats des recherches au grand public. La nécessité de développer des synergies dans les domaines respectifs des deux institutions, de partager des connaissances, de travailler sur des sujets communs, d'échanger de la

documentation, a été reconnue tant par les pouvoirs publics que par les collaborateurs des deux institutions.

Le CIC a également été associé par l'ORS à l'élaboration d'un avant-projet (esquisse) pour le programme « Pôles de recherches nationaux » (PRN), mis au concours et financé par le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) à la fin 2003. L'offre de candidature, a été déposée en janvier 2004. Mme Nathalie Narbel est coresponsable de deux projets dans ce cadre, d'une part : « *Cultic milieu, new religious movements and religious pluralisation in Switzerland* » et, d'autre part, « *Documentation center on religions in Switzerland* ».

b) Université de Genève : section d'histoire des religions

Le professeur ordinaire d'histoire des religions, Philippe Borgeaud, a accepté le principe d'une collaboration avec le CIC. Celle-ci se concrétisera par des participations à des programmes de formations. Mme Narbel sera d'ailleurs chargée d'une journée de cours dans le cadre du certificat de formation continue de l'Université de Genève, « Religions, cultures et communication », en avril 2004, certificat organisé par la Faculté des lettres de l'UNIGE, section d'histoire des religions, en partenariat avec l'Ecole pratique des hautes études (EPHE) Paris, section des sciences religieuses. Cette forme de collaboration se développera à l'avenir.

c) Université de Lausanne : Département interfacultaire d'histoire et de sciences des religions (DIHSR)

En janvier 2003, le CIC a collaboré ponctuellement avec le DIHSR (Département interfacultaire d'histoire et de sciences des religions), en particulier pour l'élaboration d'une expertise judiciaire.

d) Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (EESP) (HES)

Mmes Narbel et Knobel ont été invitées par Claude Bovay, enseignant à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) de Lausanne, à animer un cours en mars 2004. Cette expérience pourra se renouveler.

Le CIC s'efforcera de trouver continuellement de nouvelles participations et de nouvelles collaborations avec les universités et les Hautes Ecoles spécialisées.

*Collaboration avec les administrations publiques*

a) Canton de Genève

- › Le CIC a développé des collaborations avec le DIP et avec des responsables de l'attribution du label suisse eduQua.
- › Le CIC a rencontré en octobre 2003 la Direction générale de la santé du Département de l'action sociale. Elle l'a chargé d'établir des dossiers sur certaines pratiques thérapeutiques complémentaires. En effet, selon l'article 5 du règlement d'exécution de la Loi genevoise sur l'exercice des professions de la santé, les établissements médicaux et diverses entreprises du domaine médical (K 3 05.01), du 25 juillet 2001, les personnes qui exercent des pratiques complémentaires sont tenues de s'inscrire auprès du médecin cantonal qui leur délivre une attestation d'inscription. La Direction générale de la santé attend du CIC des informations au sujet de certaines pratiques inscrites. Elle a jugé nécessaire que le CIC rencontre le chimiste cantonal et le pharmacien cantonal. Cette rencontre aura lieu début 2004.
- › Le CIC collabore régulièrement avec l'administration fiscale cantonale du Département des finances.

b) Canton de Vaud

- › Le CIC a travaillé à plusieurs reprises pour le Service du Tuteur général.
- › Le Service social de la ville de Lausanne a demandé une présentation du CIC, prévue en mars 2004.

c) Canton du Valais

- › Une séance d'information est prévue, réunissant le CIC et des représentants des services et institutions de la santé, du social et de la police afin, d'une part, de présenter les services offerts par le Centre et, d'autre part, de cibler les besoins des différents services de l'administration

Le CIC poursuivra et étendra les collaborations avec les administrations publiques, en particulier avec les administrations communales.

*Collaboration avec des établissements scolaires*

- › Le CIC a été sollicité à de nombreuses reprises par des élèves des gymnases vaudois.
- › Il a également été saisi par des enseignants.
- › Les Gymnases du Burier (La Tour-de-Peilz) et de Beaulieu (Lausanne) ont souhaité que le CIC intervienne dans un cours d'histoire et de sciences des religions. Ces conférences auront lieu au printemps 2004.

*Collaboration avec des institutions suisses*

- › Le CIC a rencontré des représentants du CLIMS (Centre de liaison et d'information concernant les minorités spirituelles) le 16 janvier 2003.
- › Le CIC échange des informations bibliographiques avec la Bibliothèque de la Faculté de théologie de l'Université de Genève.
- › Le CIC collabore avec les Aumôneries des Hautes Ecoles (Université de Lausanne) du canton de Vaud.
- › Le CIC collabore avec le CEDOFOR (Centre de documentation et de formation religieuses) à Genève.
- › Le CIC échange des informations avec le bureau des ONG à l'Organisation des Nations Unies à Genève.
- › Le CIC échange des informations avec les centres LAVI (loi sur l'aide aux victimes d'infractions).
- › Le CIC collabore avec les Editions Labor et Fides à Genève. Il a participé à la rédaction d'un ouvrage intitulé *Naissances divines* (Nathalie Narbel, Emmanuel Grandjean et Gabriel de Montmollin, éd.)\*.

*Collaborations internationales*

- › Mme Narbel a été invitée à représenter la Suisse les 5 et 6 avril 2003, dans le cadre d'une rencontre européenne d'organismes publics chargés de la prévention des dérives sectaires, à Bruxelles. Elle y a présenté le système helvétique de reconnaissance des cultes. Des contacts ont été établis avec des services européens traitant de la même problématique.

\* Labor et Fides, Genève 2003, ISBN 2-8309-1095-8.

- › Mme Knobel a participé à la 27<sup>e</sup> conférence de la Société internationale de sociologie des religions à Turin, en juillet 2003. Elle y a également noué des contacts importants avec des universitaires travaillant sur le même sujet.
- › Info-Cult, centre de documentation et de consultation sur la pensée sectaire, installé à Montréal, envoie de façon systématique au CIC des informations sur des articles paraissant dans la presse internationale. Le CIC le fait également en retour. D'autre part, des échanges concernant des mouvements installés en Suisse et au Canada ont lieu entre les deux institutions.
- › Le CIAOSN (Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles de Belgique, centre d'information dépendant du Ministère de la justice) a proposé au CIC d'établir une convention de collaboration entre les deux institutions. Ce projet de convention est en cours d'élaboration. Les deux centres d'information dialoguent régulièrement par courriel et par téléphone et échangent des informations et des documents.
- › Le CIC collabore avec la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) à Paris. Cette dernière renvoie de façon systématique les personnes ayant des questions au sujet de mouvements établis en Suisse vers le CIC. Il est prévu que des membres du Conseil de fondation et du secrétariat du CIC se rendent à Paris.
- › Le CIC collabore avec l'UNADFI (Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu) qui lui transmet de l'information, des documents, des articles de presse. Le CIC envoie également des articles de presse ou des dossiers au service de documentation de l'UNADFI.
- › Les collaborations, indispensables au fonctionnement du CIC, sont constamment poursuivies et étendues. Un véritable tissu de correspondants, de conseillers scientifiques dans le domaine religieux, des sciences humaines, du droit, de la médecine, etc. est développé jour après jour.

## VII Participation à des colloques

- › Mme Nathalie Narbel a été invitée à donner une conférence dans le cadre du séminaire européen des organismes publics en charge des questions de dérives sectaires, organisé à Bruxelles par le

CIAOSN, les 5 et 6 avril 2003. De nombreux pays européens y étaient représentés.

- › M. François Bellanger est intervenu, le 26 juin 2003, dans un colloque organisé par les Facultés de droit et de psychologie de l'Université de Louvain-la-Neuve sur le thème: « Des sectes en régime pluraliste: dispositifs pour une politique de précaution.»
- › Mme Brigitte Knobel a participé à la 27<sup>e</sup> conférence de la Société internationale de sociologie des religions à Turin, du 21 au 25 juillet 2003.
- › Mmes Nathalie Narbel et Brigitte Knobel ont participé, le 18 octobre 2003, au colloque intitulé: « L'islamophobie en Suisse? Eclairages européens », organisé par le GRIS (Groupe de recherche sur l'Islam en Suisse) à l'Université de Genève.
- › Mme Nathalie Narbel a participé à la journée de travail organisée par l'Observatoire des religions en Suisse de l'Université de Lausanne: « Projets et méthodes en sociologie et sciences des religions », le 21 novembre 2003.

## VIII Promotion du CIC

En complément aux travaux de réponses aux demandes, le CIC assure un travail de promotion de ses objectifs et de sa méthode auprès des autorités politiques, des médias et des administrations, services publics, associations, etc.

### *Rencontre avec des autorités politiques dans le but d'exposer l'avancée des travaux du CIC*

- › M. François Bellanger a été reçu le 18 mars 2003 par Mme Micheline Spoerri, Conseillère d'Etat en charge du Département de police, justice et sécurité du canton de Genève.
- › Mme Nathalie Narbel, MM. Roland Campiche et Christophe Calame ont été reçus, le 12 mai 2003, par M. Pierre Chiffelle, conseiller d'Etat en charge du Département des institutions et des relations extérieures du canton de Vaud.
- › Mmes Véronique Zumstein et Nathalie Narbel ainsi que M. Guy Luisier ont été reçus, le 13 mai 2003, par M. Jean-René Fournier, conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie des institutions et de la sécurité du canton du Valais.

- › M. François Bellanger a été reçu, le 8 juillet 2003 par, Mme Martine Brunschwig Graf, conseillère d'Etat en charge du Département des finances du canton de Genève.
- › Mme Nathalie Narbel a été invitée, le 21 août 2003, à une matinée de réflexion sur la question religieuse dans le canton de Vaud par le Conseil d'Etat.
- › Le 28 août 2003, le CIC a invité par courrier la Commission des finances du Grand Conseil genevois pour lui présenter son travail, lui expliquer son fonctionnement et lui exposer la méthodologie et la déontologie du CIC, ses objectifs et ses résultats, dans un souci de transparence.
- › Mme Nathalie Narbel et M. François Bellanger ont été reçus, le 12 septembre 2003, par M. Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique du canton de Genève.
- › Par ailleurs, le Conseil d'Etat genevois a décidé que, au terme du premier mandat de trois ans, soit à partir de janvier 2005, le CIC relèverait du Département de l'instruction publique comme département rapporteur en lieu et place du Département de justice, police et sécurité.

#### *Mailing*

Des dépliants, présentant les prestations du CIC, ont été réalisés en été 2003. Plus de 2000 exemplaires ont été envoyés à différents services susceptibles d'être concernés dont, par exemple, les centres LAVI, des services sociaux, les services de protection de la jeunesse, la police, les permanences juridiques, des écoles, des centres psychiatriques ainsi que les centres d'accueil pour requérants d'asile des cantons de Genève, Vaud, Valais et Tessin. Depuis, certains de ces services s'adressent régulièrement au CIC. Des dépliants supplémentaires ont été demandés par divers services afin de les distribuer plus largement à leurs collaborateurs intéressés.

#### *Interventions dans les médias*

Le CIC a eu également l'occasion de se présenter lors d'émissions radiophoniques diffusées par la Radio suisse romande et la Radio suisse italienne. Mme Nathalie Narbel a été invitée, le 5 avril 2003, par Farian Sabahi à présenter le CIC sur les ondes

tessinoises *I fiumi dell'Eden* de la RTSI (Radiotelevisione svizzera di lingua italiana). Mme Nathalie Narbel a participé à une émission de Radio Cité consacré au Nouvel Age, le 10 juin 2003. M. François Bellanger, président du Conseil de fondation du CIC, a participé à un débat autour des dérives dans des communautés chrétiennes diffusé à la Radio suisse romande le 21 septembre 2003.

#### *Divers*

Par ailleurs, le CIC a diffusé largement son rapport d'activité 2002 à des administrations et institutions pouvant être concernées.

Enfin, de manière informelle, le CIC présente ses activités à chaque nouveau contact qu'il établit dans le cadre de son travail de recherche de documentation.

### **IX Développement et objectifs pour 2004-2005**

Les années 2004 et 2005 verront se développer la complémentarité entre les réponses personnalisées élaborées par le CIC à des demandes particulières et sa mission d'information générale et collective, auprès des administrations publiques, des écoles, etc.

- › Le CIC organisera à l'automne 2004 un colloque à l'Université de Genève sur le thème des « nouvelles croyances thérapeutiques ».
- › Le CIC sera aussi associé à la création d'un « Comité de recherche en sociologie et études pratiques des religions », comité animé par l'Observatoire des religions en Suisse de l'Université de Lausanne. Mme Nathalie Narbel coordonnera ce comité avec le professeur Jörg Stolz dès le printemps 2004.
- › Le CIC élaborera un projet pédagogique en vue d'étendre ses services dans les établissements post-obligatoires afin de sensibiliser les élèves à la problématique des nouveaux mouvements religieux dans une perspective à la fois de tolérance et de prévention. Il sera ainsi en mesure de proposer ce service à tous les départements de l'instruction publique des cantons romands et du Tessin.
- › A la demande des Editions Labor et Fides de Genève, le CIC a le projet de rédiger en 2005 un ouvrage d'information sur les nouveaux mouvements religieux en Suisse romande.

- › En outre, le CIC continuera son travail d'information auprès du public, des administrations, des professionnels du secteur privé et des médias. Il sera attentif à améliorer constamment le contenu de l'information qu'il diffuse, en l'adaptant en permanence à la demande, en procédant à une actualisation nécessaire. Pour cela, il procédera à une évaluation des besoins des administrations afin de leur répondre de manière plus ciblée.
- › De plus, il poursuivra la constitution de son fonds de documentation et développera des collaborations avec les universités romandes, dans le cadre de travaux, de cours, etc. Il développera également des collaborations et les conventions au niveau international, afin de participer à la circulation de l'information.
- › Enfin, il élargira son offre de service à d'autres cantons.

Au cours de sa 2e année d'existence, le CIC a trouvé un rythme de fonctionnement équilibrant son travail d'information personnalisée, faisant connaître ses activités, étendant ses collaborations, développant son offre de service. En 2004, le CIC poursuivra cet objectif tout en augmentant la publicité de ses actions.